Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 17 MARS 2025

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**68**
Nombre de pouvoirs	**8**
Votants	**76**
Secrétaire de séance : Christine RENAUX-MARECHAL	

L'an 2025, le 17 mars le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 11 mars, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT); M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE); Mme Aliette LEBIHAN (ANET); M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY); M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE); Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE); Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS); M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT); M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ;

M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ;Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ;); M. Pierre SANIER (BU); Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ;Mme Caroline VABRE (DREUX) ;M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ;Mme Lydie GUERIN (DREUX) ;Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ;Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ;

M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ;

Pouvoirs :
M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) donne pouvoir à M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) donne pouvoir à Mme DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 16 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Formant la majorité des membres en exercice (76 présents / 123 conseillers communautaires).

Secrétaire de séance : Christine RENAUX-MARECHAL

DELIBERATION N°2025-012 Modification des représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet pour le périmètre de la commune de Saussay s'agissant des compétences eau potable et assainissement collectif

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
76 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : DESIGNE en qualité de membre délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet pour les compétences eau potable et assainissement collectif sur le périmètre de la commune de Saussay **Monsieur Didier PERCHERON** en remplacement de Monsieur Patrick GOURDES ;

ARTICLE 2 : DIT que le membre suppléant au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet pour les compétences eau potable et assainissement collectif sur le périmètre de la commune de Saussay est **Madame Annick DEBRAY** (inchangé).

DELIBERATION N°2024-013 Modification des représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein du Syndicat d'Adduction d'Eau de la Paquetterie (SAEP) pour le périmètre de la commune de Nonancourt

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
76 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : DESIGNE en qualité de membre délégué titulaire au sein du syndicat d'adduction d'eau de la Paquetterie, pour la compétence eau sur le périmètre de la commune de Nonancourt **Monsieur Jean-François BOTTOLIER-DEPOIS** en remplacement de Monsieur Vincent VALLEE ;
ARTICLE 2 : DIT que les membres titulaires au sein du Syndicat d'adduction d'eau de la Paquetterie (SAEP) sur le périmètre de la commune de Nonancourt sont **Monsieur Jean-Loup JUSTEAU** (inchangé) et Monsieur **Jean-François BOTTOLIER-DEPOIS**.

DELIBERATION N°2025-014 Budget principal – Révision de l'autorisation de programme n°5 relative à la réhabilitation/extension de la piscine à Vernouillet

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
77 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE les modifications apportées à l'autorisation de programme n°5 du budget principal relative à la réhabilitation/extension de la piscine à Vernouillet

DELIBERATION N°2025- 015 Budget annexe assainissement – Révision de l'autorisation de programme n°7 relative à la création d'un réseau d'assainissement à Ecluzelles

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
77 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE les modifications apportées à l'autorisation de programme n° 7 du budget annexe assainissement relative à la création d'un réseau d'assainissement à Ecluzelles.

DELIBERATION N°2025-016 Budget annexe assainissement – Révision de l'autorisation de programme n°8 relative à la création du réseau d'assainissement du hameau de Cherville à Villemeux-sur-Eure

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
77 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE les modifications apportées à l'autorisation de programme n° 8 au budget annexe assainissement relative à la création du réseau d'assainissement du hameau de Cherville à Villemeux-sur-Eure.

DELIBERATION N°2025-017 Budget annexe location-vente– Révision de l'autorisation de programme n°12 relative à la fin des travaux de réhabilitation et de réaménagement du Parc d'entreprises La Radio

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
77 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE les modifications apportées à l'autorisation de programme n° 12 du budget annexe location-vente.

DELIBERATION N°2025-018 Budget annexe location-vente– Révision de l'autorisation de programme n°15 relative aux travaux de réhabilitation et de réaménagement du bâtiment D du Parc d'entreprises La Radio

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
77 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE les modifications apportées à l'autorisation de programme n° 15 du budget annexe location-vente.

DELIBERATION N°2025-019 Fiscalité : fixation des taux de fiscalité (TFPB, TFPNB, THRS, CFE, TEOM) et du produit de la taxe GEMAPI en 2025

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
77 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : FIXE pour l'année 2025 les taux de fiscalité comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 4,01 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 5,56 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 12,61 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 25,12 %
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 16,34%

ARTICLE 2 : FIXE pour l'année 2025 le montant de la taxe GEMAPI à : 718 822 euros.

DELIBERATION N°2025-020 Fonds de concours – Attribution aux communes membres – première session 2025

Rapporteur : Emmanuelle BOHOMME

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
78 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'octroi d'un fonds de concours aux montants indiqués ci-dessus en soutien des projets portés par les communes membres ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre l'ensemble des mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération y compris l'octroi des avances sollicitées par les communes dans le respect du règlement d'attribution du fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

DELIBERATION N°2025-021 Approbation du choix du concessionnaire du service public de l'eau potable sur le secteur Nord et présentation des principales caractéristiques du contrat

Rapporteur : Pascal LEPETIT

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE - M. Sourisseau et Mme Deseyne ne prennent pas part au vote
73 pour / 0 contre /0 abstention /2 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le choix de la société GEDIA comme concessionnaire du service de l'eau potable sur le secteur Nord à compter du 1er juillet 2025, sur la base d'un contrat d'une durée de 6,5 ans ;
ARTICLE 2 : APPROUVE le projet de contrat de concession de service public de l'eau potable et ses annexes dont le compte d'exploitation prévisionnel et le bordereau des prix unitaires
ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur Pascal LEPETIT à signer le contrat de concession de service public avec la société GEDIA et toutes pièces afférentes ;
ARTICLE 3 : DESIGNE Monsieur Pascal LEPETIT ou son représentant en qualité de censeur au sein du conseil d'administration de la société dédiée.

DELIBERATION N°2025-022 Convention Territoriale de Services aux Familles (CTSF) - Approbation et autorisation de signature de la convention cadre pluriannuelle conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, les communes signataires et les Caisses d'Allocations Familiales d'Eure et d'Eure-et-Loir

Rapporteur : Nathalie MILWARD

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
78 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la Convention Territoriale de Services aux Familles (CTSF) conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, les communes de Charpont, Cherisy, de Saint-Georges-Motel, de Vert-en-Drouais, de Saint-Lubin-des-Joncherets, de Saint-Rémy-sur-Avre, de Tréon, de Villemeux-sur-Eure, et du SIVOM de Tremblay-Serazereux et les Caisses d'Allocations Familiales d'Eure et d'Eure-et-Loir ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention.

DELIBERATION N°2025-023 Fixation des tarifs des centres aquatiques AgglOcéane applicables au 1er juillet 2025

Rapporteur : Damien STEPHO

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
78 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : FIXE les tarifs des centres aquatiques AgglOcéane des communes de Vernouillet et de Saint-Rémy-sur-Avre applicables à compter du 1er juillet 2025 conformément aux montants et conditions indiqués en annexe du présent rapport ;
ARTICLE 2 : DÉLÉGUE à Monsieur le Président les actes de mises à disposition à titre gratuit dans les conditions fixées par le code général de la propriété des personnes publiques ;
ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en place de ces nouvelles tarifications.

DELIBERATION N°2024-024 Fixation des tarifs du Conservatoire et de leurs modalités d'application pour l'année scolaire 2025/2026

Rapporteur : Damien STEPHO

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
78 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : FIXE les tarifs pour l'année scolaire 2025-2026 du Conservatoire à rayonnement intercommunal conformément à la grille figurant ci-dessus applicables à compter du 1er septembre 2025 ;

ARTICLE 2 : DÉLÉGUE à Monsieur le Président les actes de mises à disposition à titre gratuit des salles du Conservatoire dans les conditions fixées par le code général de la propriété des personnes publiques ;
ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents y afférents.

DELIBERATION N°2025-025 Fixation des tarifs de la base nautique d'intérêt communautaire du plan d'eau de Mézières-Écluzelles applicables au 20 mars 2025

Rapporteur :Damien STEPHO

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
78 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : FIXE les tarifs de la base nautique applicables à compter du 20 mars 2025 conformément aux montants et conditions indiqués en annexe du présent rapport ;
ARTICLE 2 : DELEGUE à Monsieur le Président les actes de mises à disposition à titre gratuit de la base nautique dans les conditions fixées par le code général de la propriété des personnes publiques ;
ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en place de cette nouvelle tarification.

DELIBERATION N°2025-026 Approbation des programmes et des enveloppes financières pour la réalisation des aires d'accueil dédiées aux populations du voyage

Rapporteur : Evelyne DELAPLACE

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
78 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE les programmes relatifs à la réalisation des aires d'accueil ;
ARTICLE 2 : APPROUVE l'enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation des aires d'accueil.

DELIBERATION N°2025-027 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Gerard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
78 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la création du poste susvisé ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette création.

DELIBERATION N°2025- 028 Exonérations fiscales en zones France Ruralités Revitalisation – précision de la durée d'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) des praticiens exerçant une profession médicale dans les conditions fixées par l'article 1464 D du code général des impôts

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
78 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : CONFIRME l'exonération de cotisation foncière des entreprises les praticiens exerçant une profession médicale dans les conditions fixées par l'article 1464 D du code général des impôts ;
ARTICLE 2 : FIXE la durée de l'exonération à cinq ans.

DELIBERATION N°2025-029 Approbation et autorisation de signature de l'avenant à la convention portant aide à l'immobilier d'entreprise pour la société MOINE RECYCLAGE REGENERATION

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
77 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant à la convention d'aide à l'investissement immobilier conclue au profit de l'entreprise MOINE RECYCLAGE REGENERATION par l'intermédiaire de la SARL LA RONDE DE DREUX concernant le projet d'aménagement d'un bâtiment et l'extension du site sur le terrain de la ZAC des Livraindières à Dreux ;
ARTICLE 2 : RAPPELLE que le montant de la participation financière de la Communauté d'agglomération est plafonné à un montant de 45 000 euros prenant la forme d'une subvention, représentant 2,3 % du programme retenu de 2 114 375 € HT ;
ARTICLE 3 : PRECISE qu'un acompte de 50% a déjà été versé à la société ;
ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

DELIBERATION N°2025- 030 Approbation et autorisation de signature de l'avenant à la convention portant aide à l'immobilier d'entreprise pour la SCI LA MOUFLE

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
77 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant à la convention d'aide à l'investissement immobilier conclue au profit de l'entreprise VISION EVENT'S par l'intermédiaire de la SCI La Moufle concernant le projet de transformation d'un corps de ferme en lieu de réceptions d'événements familiaux et professionnels sur la commune de Vert-en-Drouais ;
ARTICLE 2 : RAPPELLE que le montant de la participation financière de la Communauté d'agglomération est plafonné à un montant de 25 000 euros prenant la forme d'une subvention, représentant 4.46% du programme retenu de 560 000 € HT ;
ARTICLE 3 : PRECISE qu'un acompte de 50% a déjà été versé à la société ;
ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

DELIBERATION N°2025-031 Octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la société LA BROUETTE à Broué

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
77 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le montant du programme d'investissement retenu soit 320 378 € HT, correspondant à l'acquisition du terrain sis rue du télégraphe à Broué et de la construction du bâtiment sur ce terrain pour sa partie activité commerciale et stockage ;
ARTICLE 2 : APPROUVE l'octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI TELEGRAPHE pour ce projet pour un montant de 20 000 € sous forme d'une subvention correspondant à 6,24 % du programme retenu ;
ARTICLE 3 : APPROUVE le projet de convention d'aide à l'investissement immobilier joint en annexe ;
ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

DELIBERATION N°2025-032 Octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI SLEG à Vernouillet

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
77 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le montant du programme d'investissement retenu soit 490 000 € HT correspondant au projet de construction d'un bâtiment sur la commune de Vernouillet ;
ARTICLE 2 : APPROUVE l'octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI SLEG pour ce projet pour un montant de 20 000 € sous forme de subvention correspondant à 4,08% du programme retenu ;
ARTICLE 3 : APPROUVE le projet de convention d'aide à l'investissement immobilier joint en annexe ;
ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

DELIBERATION N°2025-033 Parc d'entreprises La Radio à Dreux : accord d'échelonnement de paiement du loyer dû au titre de l'année 2024 par la société MY RETAIL BOX – approbation et autorisation de signature de l'avenant n°3 au bail commercial

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
78 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : ACCEPTE de différer le paiement du solde du loyer dû au titre de l'année 2024 pour un montant de 94 970,17 € réparti en 17 mensualités de 5 586,48 € avec un premier versement le 1er janvier 2026 sans appliquer de taux d'intérêt ;
ARTICLE 2 : APPROUVE l'octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI SLEG pour ce projet pour un montant de 20 000 € sous forme de subvention correspondant à 4,08% du programme retenu ;
ARTICLE 3 : APPROUVE l'avenant n°3 au bail commercial conclu avec la société MY RETAIL BOX ;
ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3.

DELIBERATION N°2025-034 Accord de principe pour garantir les emprunts de 5 projets de l'Office Public Habitat Eurélien

Rapporteur : Sébastien LEROUX

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
78 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : DONNE son accord de principe pour garantir à hauteur de 50% les prêts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) par l'Office Public de l'Habitat – Habitat Eurélien pour les 5 projets suivants :

- construction de 6 logements individuels au 7 rue du Val Benard à SOREL-MOUSSEL ;
- construction de 8 logements individuels au 4bis rue du Général de Gaulle à SAINT-REMY-SUR-AVRE ;
- construction de 10 logements collectifs au 1 rue du 8 mai à SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS ;

- construction de 18 logements collectifs au 86 rue de la Libération à LA-CHAUSSEE-D'IVRY ;
- construction de 23 logements collectifs avenue des Fenôts à DREUX ;

ARTICLE 2 : RETIRE les délibérations du conseil communautaire n°2022-025 du 28 mars 2022 et n°2022-026 du 28 mars 2022 conformément à la demande de l'Office Public de l'Habitat – Habitat Eurélien.

DELIBERATION N°2025-035 Approbation et autorisation de signature de la convention avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov'

Rapporteur : Sébastien LEROUX

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
78 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de convention de pacte territorial France Rénov' conclue avec l'État et l'Anah ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant légal à solliciter toutes les subventions nécessaires auprès des différents partenaires en lien avec la convention de pacte territorial France Rénov' ;
ARTICLE 3 : AUTORISE le Président, ou son représentant légal, à signer le pacte territorial France Rénov' ainsi que tout document afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions prévues dans ce cadre.

DELIBERATION N°2025-036 Commune de Saint-Lubin-des-Joncherets : approbation de la convention-cadre du programme Petites Villes de demain (P.V.D) valant Opération de Revitalisation de Territoire (O.R.T)

Rapporteur : Christelle MINARD

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
78 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de convention sectorielle valant ORT pour la commune de Saint-Lubin-des-Joncherets ;

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention avec la commune de Saint-Lubin-des-Joncherets et tout document y afférant.

DELIBERATION N°2025-037 Prise de participation au capital de la société publique locale Agence Régionale Energie Climat Centre-Val de Loire par acquisition de 150 actions et désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein du conseil d'administration

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
78 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la prise de participation de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, au capital de la SPL AREC CVL (Agence Régionale Energie Climat Centre-Val de Loire) à hauteur de 15 000 € correspondant à 150 actions de 100 € chacune et à 2,14 % du capital social fixé au montant de 700 000 € ;
ARTICLE 2 : AUTORISE l'acquisition desdites actions auprès de la Région conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts ;
ARTICLE 3 : APPROUVE les modalités de fonctionnement de la société telles que fixées dans les statuts actuellement en vigueur entre les membres de la société ;
ARTICLE 4 : DÉSIGNE Monsieur Damien STEPHO comme représentant de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux aux assemblées générales et au Conseil d'Administration de la SPL AREC CVL ;
ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur Damien STEPHO à assurer la présidence ou la vice-présidence du conseil d'administration de la SPL AREC CVL (Agence Régionale Energie Climat Centre-Val de Loire), dans le cas où le conseil d'administration désignerait la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à cette fonction
ARTICLE 6 : AUTORISE le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
ARTICLE 7 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

DELIBERATION N°2025-038 Mise en gratuité du parking de la gare de Marchezais-Broué

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
78 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : INSTAURE la gratuité du parking de la gare de Marchezais-Broué à compter du 1er juillet 2025 ;
ARTICLE 2 : ABROGE en conséquence la grille tarifaire fixée par la délibération n°2016-47 du conseil communautaire du 21 mars 2016 à compter du 1er juillet 2025 ;
ARTICLE 3 : DIT que le marché de gestion et d'exploitation conclu avec la société Q-Park dans le cadre du contrôle du parking de la gare de Marchezais-Broué ne sera pas reconduit à l'échéance de sa période contractuelle actuelle soit le 30 juin 2025 ;
ARTICLE 4 : DIT qu'il sera mis fin à la régie de recettes « Parc de stationnement de la gare de Marchezais-Broué » au 1er juillet 2025.
ARTICLE 5 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents y afférents.

DELIBERATION N°2025-039 Fixation des tarifs des transports du réseau Linéad 2025-2026

Rapporteur : Frédéric GIROUX

Détail des votes : ADOPTEE A LA MAJORITE
77 pour / 1 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : FIXE les tarifs des transports du réseau Linéad comme indiqués ci-dessus pour une entrée en vigueur au 1er juillet 2025 ;
ARTICLE 2 : PRECISE que les inscriptions aux abonnements pour l'année scolaire 2025-2026 seront disponibles sur internet avec la tarification fixée ci-dessus à compter du 16 juin 2025.

DELIBERATION N°2025-040 Approbation du règlement de service des transports scolaires Linéad pour l'année scolaire 2025-2026

Rapporteur : Frédéric GIROUX

Détail des votes : ADOPTEE A LA MAJORITE
76 pour / 2 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification de la majoration en cas de dépassement du délai d'inscription ;
ARTICLE 2 : APPROUVE le règlement des transports scolaires Linéad pour l'année scolaire 2025/2026 applicable à compter du 16 juin 2025.

DELIBERATION N°2025-041 Commune de Marchezais : Acceptation de la délégation du droit de préemption urbain

Rapporteur : Frédéric GIROUX

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
78 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : ACCEPTE la délégation de la commune de Marchezais à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux du droit de préemption urbain sur toutes les parcelles de la commune de Marchezais classées en UX sur le plan local d'urbanisme (conformément au périmètre défini ci-dessus).

DELIBERATION N°2025-042 Approbation et autorisation de signature d'une convention « site-pilote » pour le quartier Spectaculaire avec la ville de Vernouillet et la Banque des Territoires

Rapporteur : Frédéric GIROUX

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
78 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention « site-pilote » pour le quartier Spectaculaire conclue avec la ville de Vernouillet et la Banque des Territoires ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tout document afférent.

DELIBERATION N°2025-043 Zone industrielle des châtelets à Dreux : approbation et autorisation de signature d'une promesse de bail emphytéotique et d'un bail emphytéotique avec la société GEDIA PRODUCTION

Rapporteur : Jean BARTIER

Détail des votes : ADOPTEE A LA MAJORITE - Monsieur Sourisseau, Monsieur Leroux au titre de son pouvoir donné par Monsieur Billet, Mme Deseyne ne prennent pas part au vote

74 pour / 0 contre /0 abstention /2 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la conclusion d'une promesse de bail emphytéotique d'une durée de cinq ans, portant sur les parcelles CK169 (15.762 m²) et CK174 (36.747 m²) situées à Dreux entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la société GEDIA PRODUCTION ;
ARTICLE 2 : APPROUVE la conclusion d'un bail emphytéotique, sous réserve de la levée des conditions suspensives, d'une durée de 30 années portant sur les parcelles CK169 (15.762 m²) et CK174 (36.747 m²) situées à Dreux entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la société GEDIA PRODUCTION ou toute société s'y substituant sous réserve que le capital social de cette dernière soit détenu majoritairement par la société Gedia Production
ARTICLE 3 : DÉCIDE le déport de Monsieur Gérard SOURISSEAU dans la gestion de ce dossier ;
ARTICLE 4 : DÉSIGNE Monsieur Jean BARTIER pour remplacer Monsieur le Président en sa qualité d'autorité habilitée à signer la promesse de bail, et le cas échéant, le bail emphytéotique.

DELIBERATION N°2025-045 Avis sur le projet de parc photovoltaïque ENOE à Dreux

Rapporteur : Jean BARTIER

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
77 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : ÉMET un avis défavorable au projet présenté dont la demande de permis de construire en date du 21 octobre 2024 a été enregistrée sous le numéro PC 028 134 24 00059.

DELIBERATION N°2025-045 Fixation des tarifs de la taxe de séjour applicables à compter du 1er janvier 2026 et révision des conditions d'application

Rapporteur : Pierre SANIER

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
78 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la mise à jour des conditions d'application de la taxe de séjour sur le territoire du Pays de Dreux, dans les termes et conditions présentés en annexe, à compter du 1er janvier 2026 ;
ARTICLE 2 : RAPPELLE que la taxe de séjour est instituée au réel sur le territoire de la Communauté d'agglomération tout au long de l'année soit du 1er janvier au 31 décembre de chaque année ;
ARTICLE 3 : FIXE les nouveaux tarifs applicables au titre de la taxe de séjour tels que présentés ci-dessus à compter du 1er janvier 2026 ;
ARTICLE 4 : RAPPELLE que le taux applicable au coût par personne par nuitée de tous les hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des hébergements de plein air, est de 5% ;
ARTICLE 5 : FIXE le loyer minimum à partir duquel les personnes qui occupent des locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 20 € par nuitée ;
ARTICLE 6 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

DELIBERATION N°2025-046 Mise à jour des produits proposés dans les boutiques de l'Office de Tourisme et de la Maison des Espaces Naturels et fixation des tarifs des nouveaux produits

Rapporteur : Pierre SANIER

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
77 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la vente des nouveaux produits présentés ci-dessus dans les boutiques de l'Office de Tourisme et de la Maison des espaces naturels ou dans tout autre point de vente de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;

ARTICLE 2 : FIXE les tarifs de vente des nouveaux produits boutique tels que présentés ci-dessus ;
ARTICLE 3 : APPROUVE la modification du catalogue des produits en vente notamment dans les boutiques de l'Office de Tourisme et de la Maison des espaces naturels annexé au présent rapport ;
ARTICLE 4 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à lancer toutes les démarches relatives à la vente de ces nouveaux produits boutique et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION N°2025-047 Compte-rendu des actes pris par le bureau communautaire et le Président dans le cadre de leurs délégations respectives

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du compte-rendu des actes pris par le Président et par le bureau communautaire par délégation du conseil communautaire.

La fin de la séance est prononcée à 21 h 30

L'intégralité des délibérations est tenue à votre disposition au Service des assemblées.

Compte-rendu affiché le 21 mars 2025



Le Président,
Gérard SOURISSEAU